

CONCLUSION

Quelles perspectives pour les modèles de l'enfance ?

**Doris BONNET, Catherine ROLLET,
Charles-Édouard DE SUREMAIN**

Décliner sous de multiples facettes les réflexions des anthropologues et des historiens sur les modèles de la petite enfance, tel a été le pari et le résultat de ce livre. Le lecteur aura peut-être été décontenancé par la grande diversité des angles de vue, des temporalités, des contextes géographiques, culturels et sociaux autour de cette thématique commune des « modèles de l'enfance », mais la recherche scientifique invite toujours aux surprises.

Allons-nous aujourd'hui vers une universalisation du « modèle contemporain », la petite enfance connaissant, comme bien d'autres phénomènes sociaux, une « mondialisation » de ses représentations et de son traitement ? Pourtant, l'enfant du lignage, c'est-à-dire une forme de lien à la parenté, étroite ou élargie, reste un point d'ancrage fort dans les sociétés actuelles. L'exemple du baptême dans les pays très largement déchristianisés est aussi un témoignage de cette permanence de la lignée, ici spirituelle : des six sacrements de l'église catholique qui jalonnent la vie des chrétiens, il reste aujourd'hui le plus populaire (51% des enfants sont baptisés en France en 2000) : on veut marquer l'arrivée au monde d'un nouvel individu, un rite d'intégration s'impose encore. D'autres cérémonies, comme la circoncision ou la première coupe de cheveux, sont autant de pratiques qui témoignent de la volonté d'inscrire un nouveau-né dans sa parenté et sa communauté.

Certes, on peut déterminer assez précisément l'émergence de chacun des modèles évoqués dans ce livre. Ainsi, l'enfant comme personne s'affirme au XIX^e siècle et surtout au XX^e siècle. Mais beaucoup plus frappant est le fait que ces modèles, loin de disparaître, restent aujourd'hui extrêmement vivaces aussi bien au sein des sociétés industrialisées du Nord que dans les sociétés des pays en développement. Ils mettent même plutôt en œuvre des systèmes de référentiels parfois plus complexes qu'auparavant. Ces modèles, en réalité, ne sont pas immuables, mais sont travaillés par les profondes mutations du monde contemporain.

Dans les sociétés du Sud, plusieurs modèles co-existent selon les conditions de vie (mode de résidence en zone rurale ou urbaine, facilités d'accès aux services publics...), selon la professionnalisation des ménages ou encore selon l'adhésion, elle-même contextuelle et hybride, à de nouvelles valeurs (abandon du culte des ancêtres, transformation des relations entre aînés et cadets...). C'est ainsi que les familles ne forment jamais des unités autonomes et stables, favorisant le croisement et la superposition des modèles. Selon les cycles de la vie sociale, l'enfant peut être à la fois un capital symbolique, un « objet » d'échanges (dans le « confiage » ou dans les jeux d'alliances matrimoniales), une force de travail, un coût social comme un « objet » d'amour...

D'où la formulation d'un premier questionnement : l'enfant du lignage n'est-il pas en train de se transformer dans les sociétés post-industrielles, comme dans les pays du Sud, sous l'effet de la diversification des structures familiales et des interactions entre familles et État ? Et qui dit lignage, dit lignées, transmissions de capitaux matériels et symboliques... Il est vrai, comme l'ont montré anthropologues et sociologues, que l'enfant n'est plus seulement le passeur entre les générations, celui qui reçoit la terre, la maison, et qui va les transmettre à son tour à ses descendants. L'enfant d'aujourd'hui crée son capital propre à travers, notamment, son cursus scolaire. Mais l'héritage perdure et n'a pas été aboli, sauf dans de rares cas où les cartes sont redistribuées à chaque génération. On continue à transmettre à ses enfants de l'argent, du mobilier, des maisons, des albums de photos, des souvenirs, un langage, des goûts alimentaires... en somme tout un capital symbolique puissant, souvent structurant, mais aussi parfois lourd à porter pour l'individu. Par exemple, un nom est transmis et la filiation est établie : on devient fils de untel et de unetelle. L'enjeu du patronyme reste essentiel du point de vue social et de l'identité personnelle, particulièrement pour les enfants nés hors mariage, sous X, en plus de toutes les questions posées par les biotechnologies (anonymat des donneurs de gamètes), etc. Fils de untel et de unetelle : l'absence d'une telle filiation pose problème à celles et ceux qui en sont privées. Le choix du nom (et plus encore celui du prénom) est cependant plus souple dans certains pays où il est possible de choisir entre la lignée paternelle et la lignée maternelle ou bien de composer avec les deux... Le choix des parents depuis la nouvelle loi française est à explorer à cet égard.

Un second questionnement s'impose à un niveau plus large, plus « macro » : nul de contestera que les rapports de l'enfant avec l'État, avec la puissance publique, sont un sujet d'une très grande actualité : on n'a pas fini d'épuiser ce « modèle » qui est loin d'être saturé puisqu'il pose celui du lien entre l'individu, la personne et une société globale représentée par l'État et ses agents. Les modes de régulation par les instances publiques des facteurs du développement physique, intellectuel, culturel et social des enfants, façonnent également les modèles d'enfances, l'État jouant, dans certains cas, et en particulier dans l'« idéologie » des Droits de l'Enfant, le rôle de garant des intérêts de l'enfant mais aussi le rôle de garant de ses propres intérêts. L'État intervenait jadis directement pour gérer, par exemple, les enfants abandonnés, relayant l'action des ordres religieux. L'État s'est ensuite investi pour donner une instruction

minimale à chaque enfant, gage d'une meilleure qualification et, corollaire évident, pour limiter le travail trop précoce. L'État est encore intervenu vers la fin du XIX^e siècle pour limiter les maltraitances à enfants et l'arbitraire paternel ou maternel. On se soucie du bien-être de l'enfant, on se préoccupe de sa santé, en accordant du reste aux familles des avantages sociaux comme les allocations familiales. Toutes ces interventions se poursuivent aux XX^e et XXI^e siècles. Non seulement ces médiations n'ont pas disparu, puisque les familles et leurs enfants requièrent un soutien financier, psychologique et éducatif, mais se développent dans des contextes très évolutifs : diffusion de la contraception, recours à l'avortement, émergence du VIH-Sida, crise économique et sociale, pression démographique, démocraties fragiles... L'État demeure, plus que jamais, avec ses contre-pouvoirs lorsqu'ils existent, une ressource qui peut être structurante pour l'enfant, sa famille, ses proches, mais également répressive et contraignante dans d'autres circonstances (immigration, politiques de populations telle que celle de l'enfant unique en Chine, etc.). Ces divers objectifs, en particulier la scolarisation, sont au cœur de nombre de projets humanitaires des pays en voie de développement, et de la politique des Nations unies.

Certes, les formes de l'intervention ont changé en Europe depuis le début du XIX^e siècle : on accompagne les familles dans leurs tâches éducatives et matérielles, on leur impose moins souvent qu'autrefois un modèle unique même si, comme on l'a écrit, les tentations répressives n'ont pas disparu. Mais, dans les pays du Sud, nombre d'États n'ont pas les ressources nécessaires et suffisantes pour fournir le minimum d'instruction ou de soins de santé. Les « besoins » sont énormes, comme le rappellent chaque année les organisations internationales et certaines ONG, pour diminuer la pauvreté, offrir des services de qualité, veiller à une certaine forme d'égalité : on est loin du compte... sans oublier les situations de guerre dont les victimes principales sont les enfants. Hélas, ces derniers restent trop souvent les oubliés des projets de développement (mise à part la question de la malnutrition). Comme les femmes ont longtemps dû attendre l'émergence et la reconnaissance de la notion de « genre » afin d'être prises en compte, on attend encore que justice soit rendue à l'enfant pour que les projets de développement l'admettent enfin comme un sujet et un acteur à part entière.

La troisième question, à un niveau individuel, concerne, d'ailleurs, les Droits de l'Enfant, l'enfant sujet de droits, l'« enfant personne » : un modèle très largement à l'état de vœu, d'idéal, de but à atteindre, aucune Nation au monde ne garantissant aujourd'hui aux enfants l'ensemble des droits énumérés dans le texte de la Convention internationale de 1989. Sur ce plan, chaque pays « peut mieux faire ». Pensons, par exemple, aux discriminations selon le sexe. Non seulement, elles perdurent mais, dans certains cas, elles s'installent et elles progressent, dès la conception même. La préférence pour les garçons, qui fait négliger les filles et éviter de les procréer, est bien connue et documentée. Dans ces pays – Asie centrale, États indiens, Chine –, le *sex ratio* dépasse largement les normes habituelles pour atteindre en Chine, surtout pour les 2^e et 3^e naissances, le niveau de 115, voire de 120 naissances de garçons pour 100 filles. En plus des conséquences préjudiciables aux rapports futurs entre les sexes,

cedéséquilibre dommageable pour les filles, risque de les marginaliser socialement à l'âge adulte. Il s'agit d'une modification profonde de la structure sociale qui donne une illustration très extraordinaire du modèle de la famille-souche en Chine et ailleurs dans le monde. Cette question se situe au double niveau d'une responsabilité des États et d'une question éthique impliquant chaque personne en tant qu'être humain. La question qui se pose est de savoir si la situation est irréversible ou s'il existe une marge de manœuvre pour les États et les familles permettant de contrecarrer ces évolutions non prévues.

Bien d'autres problèmes peuvent être évoqués, par exemple la situation des enfants de migrants : quels sont leurs droits propres en tant qu'individus, indépendamment de la situation de leurs parents ? Ou bien aussi la prise en charge des enfants dont les parents sont atteints par le VIH-Sida, ou bien encore celle des enfants-soldats...

On touche ici aux limites de la séparation des différents modèles. En fait, ils sont articulés entre eux, car ils déclinent des modalités différentes et complémentaires du lien social : le lien avec ses parents, sa parenté, son lignage ; le lien avec la société plus globale et la communauté à divers niveaux (la confession religieuse, le village, le quartier) ; et enfin, non pas le lien avec soi-même, mais la personne comme actrice de sa propre vie. Mais ces modèles sont aussi en tension entre eux : dans nombre de sociétés, l'intérêt du lignage – la reproduction de la lignée comme dette infinie aux ancêtres – se heurte à la politique affichée par l'État. Souvent, l'enfant ne peut advenir comme acteur, car il reste à l'écart de l'école, puissant vecteur de socialisation. En tant que personne, et du fait de son ambivalence, l'enfant incarne un enjeu aussi bien pour la famille que pour la société globale.

Les sociétés contemporaines du Nord comme du Sud sont beaucoup trop complexes pour être enfermées dans les limites strictes d'un modèle unique : elles sont traversées par des influences diverses et « modèlent » les enfants selon une logique qui n'est pas simple à déchiffrer et dont elles ne maîtrisent pas toujours l'ensemble des paramètres (par exemple, le rôle des médias et d'internet). Sans doute se développeront au XXI^e siècle d'autres modèles qu'il n'est pas facile d'anticiper et de prévoir, en relation notamment avec les nouvelles technologies de la procréation, les migrations internationales, la mixité des couples, l'évolution démographique et les modes de consommation. De nouvelles générations d'anthropologues et d'historiens seront là pour « déchiffrer » le retentissement de ces évolutions sur les enfants et leurs familles.

Bonnet Doris, Rollet C., Suremain Charles-Edouard de
(2012)

Conclusion : quelles perspectives pour les modèles de
l'enfance ?

In : Bonnet Doris (dir.), Rollet C. (dir.), Suremain
Charles-Edouard de (dir.). *Modèles d'enfances :
successions, transformations, croisements*

Paris : Ed. des Archives Contemporaines, p. 239-242

ISBN 978-2-8130-0054-5